

**Vert de malachite oxalate**
**SP-T-N-(ORG.)**
**Danger**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 105 077 / 105421
Nom commercial	: Vert de malachite oxalate
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**
**• Dangers pour la santé**

- : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)  
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)  
Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention (CLP : Repr. 2)
- : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)  
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

**• Dangers pour l'environnement**
Eléments d'étiquetage
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**
**• Pictogramme(s) de danger**

**• Mention d'avertissement**

- : Danger
- : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**• Mention de danger**

- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.

**• Conseils de prudence**

- Généraux
- Prévention
- Intervention
- : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
- : P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 10 / 9 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Vert de malachite oxalate

SP-T-N-(ORG.)

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

#### Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Oxalate de vert malachite	: <= 100 %	2437-29-8	219-441-7	602-096-00-5	----	Repr. Cat. 3; R63 Xn; R22 Xi; R41 N; R50-53  Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

#### Autres informations

### SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.  
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

##### - Adéquats

##### Risques particuliers

#### Protection contre l'incendie

#### Procédures spéciales

- : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.  
La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions pour l'environnement

#### Mesures après fuite / épandage

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.  
Rincer/diluer le résidu à l'eau.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### Précautions lors du maniement et de l'entreposage

#### Manipulation

#### Stockage

- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- : Porter un vêtement de protection approprié.  
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.  
Eviter toute exposition inutile.  
Ne pas respirer les poussières.
- : Après utilisation bien fermer le couvercle.  
Eviter le contact avec l'humidité.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

**Vert de malachite oxalate**
**SP-T-N-(ORG.)**
**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**Protection individuelle**

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection de la peau
- Protection des yeux
- Autres

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**
**Nom chimique**

: Vert de malachite oxalate ; C. I. 42555 ; Bis[[4-[4-(dimethylamino)benzhydrylidene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]dimethylammonium] oxalate, dioxalate;

**Etat physique**

: Poudre.

**Couleur**

: Vert(e).

**Odeur**

: Inodore.

**pH**

 : ~2 (10g/L H<sub>2</sub>O)

**Poids moléculaire**

: 927.02 g/mol

**Point de fusion [°C]**

: ~159

**Densité**

: Aucune donnée disponible.

**Solubilité dans l'eau**

: Produit soluble dans l'eau.

**Point d'éclair [°C]**

: Aucune donnée disponible.

**Limites d'explosivité**

: Aucune donnée disponible.

**Limites d'explosivité inférieures [%]**

: Aucune donnée disponible.

**Limites d'explosivité supérieures [%]**

: Aucune donnée disponible.

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**
**Matières à éviter** : Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...)

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.

**Polymerisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

- Inhalation : Aucune donnée disponible.
- Cutanée : Aucune donnée disponible.
- Oculaire : Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 275 mg/kg
- Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Aucune donnée disponible.
- Sensibilisation** : Aucune donnée disponible.
- Effets cancérogènes** : IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- Effets mutagènes** : Aucune donnée disponible.
- Toxicité vis-à-vis de la reproduction** : Susceptible de nuire à la fertilité.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4  
Révision nr : 0  
Date : 10 / 9 / 2019  
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Vert de malachite oxalate

SP-T-N-(ORG.)

### SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- Effets tératogènes** : Peut nuire au foetus. . Exposition interdite aux femmes enceintes.  
**Autres informations toxicologiques** : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

### SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques** : Très毒ique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité pour les poissons : CL50 - Ictalurus Puntatus : 0,14 mg/l/96h  
Eviter le rejet dans l'environnement.
- DThO (gO<sub>2</sub>/g)** : Aucune donnée disponible.
- DCO** : Aucune donnée disponible.
- DBO** : Aucune donnée disponible.
- DBO 5 (gO<sub>2</sub>/g)** : Aucune donnée disponible.
- Persistante et dégradabilité** : Aucune donnée disponible.
- Potentiel de bio-accumulation** : Aucune donnée disponible.
- Informations sur l'élimination** : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Biodégradation [%]** : Aucune donnée disponible.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
**Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets** : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

- Information générale**
- Proper shipping name : UN2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III, (E)
  - No ONU : 2811
  - I.D. n° : 60
- Transport par mer**
- Code IMO-IMDG : UN 2811, solide organique toxique n. s. a. (vert de malachite oxalate)
  - IMDG-Pollution marine : Yes à
- Transport aérien**
- ICAO/IATA : UN 2811, Toxic solid, organic, n. o. s. (malachite green oxalate)
  - IATA - Classe ou division : 6.1
  - Groupe d'emballage IATA : III

### SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres** : Aucun(e).



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5  
Révision nr : 0  
Date : 10 / 9 / 2019  
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Vert de malachite oxalate**

**SP-T-N-(ORG.)**

## SECTION 16. Autres informations

### Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

Jeulin

Règlement CE 1907/2006